



# La politique de formation : le contexte

---

- En s'appuyant sur son plan stratégique **NExT**, le groupe France Télécom a pour ambition de devenir, d'ici à **2008**, **l'opérateur de référence** des nouveaux **services** de télécommunications en Europe.
- La **transformation** des activités de l'entreprise permettant de créer de nouvelles sources de croissance est en train de modifier sensiblement le contenu des **métiers** et de requérir, de la part des collaborateurs, un **professionnalisme accru**.
- C'est pourquoi le Groupe a décidé de renforcer les actions contribuant à la gestion des compétences des collaborateurs, en particulier à travers le programme Anticipation et Compétences pour la Transformation (**ACT**).
- La mobilité et l'adaptation des compétences vers les secteurs **prioritaires et/ou stratégiques** sont donc privilégiés. Pour cela, le Groupe apporte de la visibilité sur les **opportunités** et les contours de chaque domaine de **métiers** et soutient l'engagement des collaborateurs pour gagner en compétences, notamment par un effort de formation et de reconnaissance des nouveaux acquis

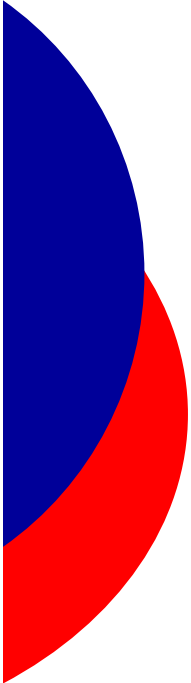


# La politique de formation : les axes

---

**Les axes de formation traduisent la stratégie de France Télécom :**

- **Axe A**  
**Accélérer l'acquisition des compétences sur les nouvelles technologies et les nouvelles offres**
- **Axe B**  
**Améliorer la performance sur les processus, développer les compétences afférentes au bon usage du système d'information métier**
- **Axe C**  
**Accroître la qualification sur les métiers existants et émergents, accompagner les mobilités et soutenir l'élaboration des projets professionnels**
- **Axe D**  
**Développer les compétences managériales pour accompagner la transformation du Groupe France Télécom**
- **Axe E**  
**Développer les compétences transverses en prenant en compte la dimension internationale du groupe FT**

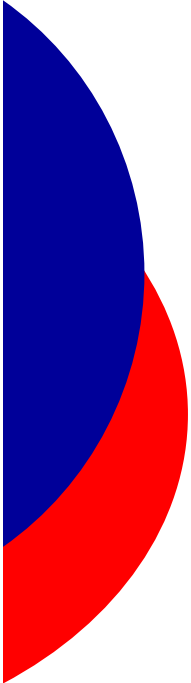


# La politique : des orientations communes (1)

---

**Ces axes sont déclinés en projets de formation reposant sur des orientations communes :**

- **Développer et mettre en œuvre les parcours de professionnalisation pour accompagner les mobilités vers les secteurs prioritaires ou les postes stratégiques**
- **Développer l'information des managers et des salariés sur les solutions mises en œuvre dans le cadre de ACT en relation avec l'évolution des métiers**
- **Développer la validation des acquis de l'expérience et l'usage de tous les dispositifs de la formation professionnelle**



## La politique : des orientations communes (2)

---

**Ces axes sont déclinés en projets de formation reposant sur des orientations communes (suite) :**

- **Développer la formation par les acteurs terrain et les soutiens métier**
- **Développer le tutorat par les acteurs terrain et les soutiens métier en favorisant l'implication managériale**
- **Développer les formations à distance pour accélérer l'évolution des compétences, maîtriser les coûts et favoriser l'accès aux formations**
- **Tester et généraliser des modalités innovantes pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des projets professionnels et faciliter l'acquisition de compétences au quotidien**



# Le plan de formation

---

**Le plan de formation retrace l'ensemble des actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience (VAE) proposé par France Télécom à destination de ses collaborateurs.**

**Il est construit selon une démarche permettant d'articuler les besoins en compétences liés à la stratégie et les besoins opérationnels des entités :**

- **Etape 1 : Elaboration des orientations générales de formation de France Télécom**
- **Etape 2 : Elaboration des orientations propres à chaque CE à partir des orientations générales de France Télécom**
- **Etape 3 : Elaboration des plans au niveau de chaque comité d'établissement**
- **Etape 4 : Elaboration du plan de formation de France Télécom**

Source @noo :

[http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh\\_fo\\_catalogue/index.htm](http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh_fo_catalogue/index.htm)



# Les acteurs : managers

---

France Télécom attend de ses managers un rôle pivot en matière de formation pour :

- **Définir les besoins de formation en distinguant les besoins de formation immédiats liés au poste de travail et les besoins de formation en lien avec les besoins futurs de l'entreprise et les projets professionnels**
- **Guider les collaborateurs et valider les solutions les plus adaptées avec le soutien de la fonction RH**
- **Organiser la disponibilité des collaborateurs pour la participation aux actions de formation**
- **Accompagner la montée en compétences des collaborateurs en prolongeant les actions de formation par leur implication au quotidien**
- **Evaluer la qualité des formations et l'impact sur l'acquisition ou le développement des compétences**



## Les acteurs : salariés

---

**Le salarié est acteur de son projet professionnel en :**

- **participant à l'élaboration de son plan de développement des compétences lors de l'entretien avec son manager**
- **s'engageant à mobiliser du temps pour ses actions de formation**
- **s'assurant que les actions se réalisent conformément à ce qui a été prévu**



# Les acteurs : DRH

---

Les **RH Business Partners** (RH BP) impulsent, au niveau des **Comités de Direction** :

- **l'analyse des besoins de formation**
- **l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation en veillant sur leur périmètre à l'articulation emploi/compétences/formation**





# Les acteurs : écoles métier

---

Les écoles métiers s'inscrivent dans le cadre de **ACT** et assurent :

- l'articulation au plus près du business et des filières métiers pour garantir la pertinence des actions de formation
- la conception, le développement et la communication des solutions formation aux managers et aux salariés et tout particulièrement le déploiement :
  - des parcours de professionnalisation
  - des cursus de formation métiers



# Les acteurs : Développement Professionnel

---

**La Direction du Développement Professionnel (DDP) répond aux enjeux du programme **ACT** en déployant les formations nécessaires à l'évolution des compétences des collaborateurs en cohérence avec les enjeux et les orientations au niveau groupe portés par le département corporate "Learning and Development". Ses domaines d'actions sont les suivants :**

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique de formation efficace au niveau France**
- **Animer tous les acteurs de la formation en France et coordonner l'action des écoles métiers**
- **piloter l'investissement formation**
- **Faciliter l'accès aux formations à tous les managers et collaborateurs**
- **Evaluer l'impact des formations sur le développement des compétences**